



Prévention du harcèlement en entreprise

Pour une entreprise qui sait lutter contre le harcèlement moral, sexuel et le sexisme au travail

Public visé et prérequis

Toute personne souhaitant œuvrer pour le bien-être et une meilleure santé mentale au travail

Aucun prérequis

4-12 stagiaires

Moyens pédagogiques

Apports théoriques

Acquisition de compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation

Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des notions et concepts

Expériences ludiques et apprenantes

Supports de formation mis à disposition

Suivi administratif : convention de formation ; feuilles de présence pour émargement ; certificat de réalisation de l'action de formation

Evaluations :

Tout au long de la formation et finale par quiz et/ou mise en situation

Formulaires de positionnement en amont et d'évaluation de la formation en aval (à chaud / à froid)

Durée de la formation :

1 x 7 heures, présentiel

Intervenants

Ludivine BOUIX-MAILLET, formatrice

Nelly NIVOIX, référente pédagogique

Olivier MOREL À L'HUISSIER, référent administratif

Annick VIDAL, référente handicap

Contact - Inscriptions

Mail : bonjour@agence-nn.fr

Session ouverte à partir de 4 inscrits

PSH : nous contacter si besoin d'aménagements spécifiques

Tarif

nous contacter

Prise en charge OPCO possible

Le harcèlement est un délit puni par la loi, autant dans le secteur public que dans le secteur privé. Il entraîne une dégradation des conditions de travail et la perte d'estime de soi, voire des troubles psychologiques pour la victime. Savoir y faire face est donc essentiel pour maintenir le bien-être et l'efficacité des équipes.

Objectifs de la formation

À la fin de la formation, les stagiaires sont capables :

- ✓ de faire la différence entre les faits de sexisme, le harcèlement moral ou sexuel,
- ✓ de connaître le cadre légal,
- ✓ d'agir et réagir

Programme de la formation

1. Différencier sexisme, harcèlement moral et harcèlement sexuel

Définition et caractéristiques de chaque type de comportement

Obligations légales de l'entreprise et des droits des salariés

Devoirs de chacun pour maintenir un environnement de travail sain

2. Identifier une situation préoccupante et en parler en toute sécurité

Soutenir un collègue ou collaborateur en difficulté : conseils pratiques et ressources internes (référent harcèlement, RH)

Signalement, interlocuteurs, étapes

3. Mise en situation et plan d'action

Engagement personnel,

Actions concrètes de prévention du harcèlement